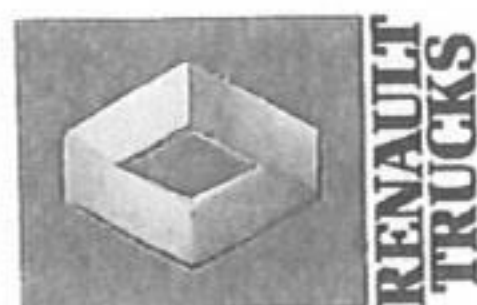




CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1	0.1	Marque (Raison sociale du constructeur) :	RENAULT
0.2	0.2	Type :	MDA2C
		Variante :	UGZ42M
		Version :	NMHL5664484NAUBNNOL
0.2.1	0.2.1	Dénomination commerciale :	D
0.2.2	0.2.2	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérez les renseignements correspondant à chaque stade) :	—
0.4	0.4	Catégorie de véhicule :	N2
0.5	0.5	Raison sociale et adresse du constructeur :	RENAULT TRUCKS SAS 99, route de Lyon 69802 Saint-Priest - France
0.5.1	0.5.1	Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s) :	— avant gauche
0.6	0.6	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires :	Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
		Emplacement du numéro d'identification du véhicule :	Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
0.9	0.9	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) :	—
0.10.	0.10.	Numéro d'identification du véhicule : est conforme à tous égards au type décrit dans la réception : délivrée le :	VF640J568KB011994 e2*2007/46*0135*24 2018-10-19
		- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.	
		St Priest, 2019-02-12	

nances environnementales	
Niveau sonore:	87dB(A) à un régime de 1650tr/min
A l'arrêt	78.7
En marche (dB(A))	Euro VI-C
Niveau des émissions d'échappement:	---
Pamètres pour les essais d'émissions:	---
Emissions d'échappement:	---
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	595/2009*2018/932C
1.1. Procédure d'essai: Type I ou ESC (1)	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	Not applicable
1.2 Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)	CO (mg/kWh): 60 THC (mg/kWh): 8 NMHC (mg/kWh): - NOx (mg/kWh): 194 THC + NOx (mg/kWh): - NH3 (ppm): 1.9 Particules (masse) (mg/kWh): 4.7 Particules (nombre) (#/kWh): 2.98E+11
2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 87 NOx (mg/kWh): 186 NMHC (mg/kWh): - THC (mg/kWh): 12 CH4 (mg/kWh): - NH3 (ppm): 1.0 Particules (masse) (mg/kWh): 4.6 Particules (nombre) (#/kWh): 2.55E+11
Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0,53 595/2009*2018/932C
Emissions de CO2/consumation de carburant/consumation d'énergie électrique:	---
Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur:	---
Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
Remarques:	---
Réduction du couple: Largeur maximale admissible:	TR25C (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)